

GROUPEMENT de DÉFENSE SANITAIRE ABEILLES 06

Chez M. Philippe MAURE

Site internet : <http://www.gdsa-06.com>

82, chemin de Chautard
06530 SAINT CEZAIRE

☎ : 06 60 29 45 23

Email : maure.philippe@yahoo.fr

Compte rendu - AG 2024

L'Assemblée Générale du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Alpes-Maritimes s'est tenue **le samedi 9 Mars 2024** au CAMPUS VERT D'AZUR.

149 adhérents étaient présents sur les 239 que compte l'association. Le quorum étant atteint, la séance commence à 9H30.

Le président Philippe Maure, le trésorier Eric MASSA et le secrétaire Alexandre TONSO nous présentent un diaporama afin d'aborder les différents points de la rencontre.

Rapport moral

Le président Philippe Maure prend la parole et nous présente l'évolution des effectifs des adhérents au GDSA et le nombre de ruches déclarées dans le département.

L'évolution des adhérents est en légère baisse, 233 adhérents en 2024 contre 239 adhérents en 2023 soit 2.5% de moins.

Quant aux nombres de ruches déclarées sur télérucher, elles passent de 11 117 en 2023 à 11 007 en 2024, soit 1% de moins.

Nous constatons que beaucoup d'apiculteurs non inscrits au GDSA mais déclarés au télérucher ont disparu cette année.

L'association remercie son vétérinaire le Docteur Marc Van Wayenberge pour son action et son implication au service du GDSA dans le gros chantier que représente le renouvellement du PSE.

Le PSE (Plan Sanitaire d'Élevage) est renouvelé pour 5 ans en juin 2019, il doit être renouvelé pour Juin 2024. Le PSE impose de pouvoir produire les justificatifs suivants concernant les médicaments : Commandes par les apiculteurs, commandes au laboratoire fournisseurs, numéro de lot et factures envoyées à chaque adhérent (nous remercions Fanny). Nous sommes à jour de tous ces documents.

Il y a actuellement un groupe de 5 TSA (Technicien Sanitaire Apicole) actifs sous l'autorité et la responsabilité de notre vétérinaire.

Les TSA doivent visiter l'ensemble des apiculteurs, Rémy Asquier participe au renouvellement du PSE.

Les traitements contre le varroa proposés par notre vétérinaire conseil cette année sont :

- Apivar (amitrazé) : Attention à l'efficacité.
- Varroxal : Nouveau médicament sur le marché à base d'acide oxalique permettant la dégouttement, la sublimation ou la pulvérisation)
- Varommed

Le président insiste sur le fait d'effectuer régulièrement un comptage de varroa phorétique afin d'avoir une image factuelle du taux d'infestation. Nous présentons le *Easycheck* qui était proposé à un prix préférentiel cette année par le GDSA.

La mortalité est accentuée par le frelon, la pression du varroa en fin d'été et le manque de pollen en début d'hivernage qui ne permet pas d'avoir une population d'abeilles d'hiver suffisamment nombreuses et de bonne qualité, avec des corps gras correctement développés.

Il est rappelé que la déclaration des ruches est obligatoire, doit se faire chaque année avant le 31 décembre. Elle peut se faire en ligne avec l'obtention d'un récépissé.

Un point est fait sur l'intoxication avérée sur les ruches du CIVAM le 29/05/2023, une enquête a été menée avec l'aide de la SRAL.

Le président nous encourage à participer à l'enquête nationale sur les pertes de cheptel afin de faire remonter les informations.

Le conseil d'administration a voté lors de sa rencontre du mois de novembre une aide de 2400€ à l'ADAPI afin de mener une étude contre le frelon.

Quitus est donné à l'unanimité pour le rapport moral.

Rapport financier

Le trésorier Eric Massa a présenté le rapport financier pour les exercices allant du 01 septembre 2022 au 31 août 2023. Le résultat de l'exercice est de 2214,30€.

Quelques précisions sont apportées :

- Une différence par rapport aux abonnements car les membres du bureau ainsi que les TSA sont abonnés à la santé de l'abeille.
- Les entrées et sorties sur les assurances sont identiques.
- Les frais de vétérinaire n'ont pas augmenté malgré le temps passé.
- Formation de TSA 1700€
- Déficit de l'ordre de 1000€ sur la ligne prophylaxie 67 872€ / 66 656€.
- Les pièges jabeprod sont à l'équilibre.
- Le résultat de l'exercice est en déficit de 2200€.
- Les contrôleurs aux comptes Yves Scarsini et Bernard Donadei ont validé ce bilan et loué la qualité du travail effectué. Les comptes ont été reconnus parfaitement en ordre et la gestion de qualité.

Le travail fourni par Eric Massa notre trésorier est très apprécié et fortement remercié par le Président et l'assistance.

Nous avons ensuite procédé à l'élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice comptable 2022-2023 : Yves Scarsini et Bernard Donadei sont élus à l'unanimité.

Quitus a été donné pour l'exercice du rapport financier.

Elections

Conformément aux statuts, le tiers des administrateurs est renouvelé :

3 membres sortants se représentent pour 3 ans :

Rémy Asquier, Eric Coquelet, Roger Deleuse.

Denis Morieux part à la retraite et ne souhaite pas se représenter, nous le remercions pour sa participation pendant de nombreuses années.

Nous accueillons un nouveau membre, Damien Audibert, au sein du bureau.

Les membres sont élus à l'unanimité.

Présentation OMMA

Bénédicte Faure nous présente un diaporama relatif à l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère.

Le dispositif repose sur une déclaration volontaire des apiculteurs, TSA ou vétérinaires ou tout autre personne concernant les troubles observés sur les colonies.

Cela permet d'apporter à l'apiculteur une réponse sur les troubles de santé qu'il observe et à participer à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère pour la filière apicole.

L'objectif est de faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français.

En PACA, le dispositif est en place depuis le 12 Juin 2023, il comprend : 8 vétérinaires répartiteurs, 13 vétérinaires investigateurs, un réseau de TSA, 6 DDetsPP, DRAAF.

Il y a eu 94 déclarations en PACA dont 12 dans les Alpes-maritimes dont un pic de 42 déclarations au mois de novembre. On peut également noter une répartition quasiment équitable des déclarations en fonction du profil des apiculteurs (moins de 10 colonies, de 10 à 49, de 50 à 199, 200 et plus). Les troubles apparaissent le plus souvent au mois de septembre à novembre et ont pour motifs principalement la mortalité à 65.2%.

Les principaux problèmes identifiés sont la Varroose et les viroses suivies par les carences, la prédation du frelon asiatique et adultération de la cire.

Présentation par Rémy Asquier de la stratégie de lutte contre le varroa

Rémy aborde plusieurs points

- L'interaction des cycles de développement du varroa et de l'abeille.
- Présentation des traitements efficaces en phase phorétique et reproductive.
- Importance sur le fait de réaliser un comptage.
- Médicaments AMM

En conclusion Rémy souligne le fait que la lutte contre le varroa doit être collective afin d'éviter les contaminations d'un rucher à l'autre

Présentation d'un dispositif expérimental contre le frelon asiatique par Jaï Sinelle

L'objectif principal du projet est de mesurer l'impact du Frelon Asiatique sur les colonies d'abeilles soumis à une forte pression.

Deux ruchers expérimentaux ont été mis en place dans les alpes maritimes.

20 ruches "protégées" sous un filet et 20 ruches "témoins" disposées de manière classique.

Les données suivantes ont été relevées :

- Nombre de frelons devant chaque ruche, comptage toutes les 2 heures.
- Poids des ruches via des balances connectées.
- Nombre d'abeilles entrant et sortant grâce à des compteurs d'abeilles.
- Prises de vidéos toutes les 2 heures afin d'observer le comportement des insectes à l'entrée de la ruche.
- Relevé de la quantité de couvains et d'abeilles à l'intérieur des colonies tous les 2 mois.

Nous remercions ADAPI et sa technicienne pour cette présentation.

12h30 un apéritif est offert par le GDSA 06, suivi d'un repas pour la centaine de personnes qui se sont inscrites.

14h00 Distribution des médicaments. Un état du stock restant a été effectué et validé par le vétérinaire en fin de distribution. Les absents sont invités à récupérer leurs commandes au plus tôt chez E. Massa.

Alexandre TONSO
Secrétaire du GDSA06